Exemple DUERP — Électricien

Extrait fictif et non exhaustif. Ces trois situations ne constituent pas le DUERP de votre établissement. Vérifiez les tâches, expositions, protections et personnes concernées sur le terrain. Adaptez les actions, responsables, moyens et délais ; aucun expert ne valide votre établissement par ce téléchargement.

Préparer votre analyse

Partez des opérations réellement réalisées : mise en service, dépannage, rénovation, travaux neufs. Pour chacune, notez si la consignation est possible, qui la réalise et avec quel matériel de vérification d’absence de tension. Les situations ci-dessous ne couvrent pas, notamment, les travaux sous tension, la haute tension ni les interventions en atmosphère explosive.

Unités étudiées : Dépannage chez le client, tableaux électriques, pose en hauteur et rénovation de bâtiments anciens

Cotation illustrative, facultative : gravité 1 = dommage mineur, 2 = dommage avec arrêt, 3 = dommage durable, 4 = décès possible ; fréquence 1 = rare, 2 = occasionnelle, 3 = fréquente, 4 = quotidienne. Le produit G × F aide au tri, sans constituer un seuil légal ni une preuve de maîtrise. Documentez vos propres critères et examinez également les risques graves.

Source : INRS — risques électriques, ce qu’il faut retenir

https://www.inrs.fr/risques/electriques/ce-qu-il-faut-retenir.html

Trame vierge : https://www.franceduerp.fr/duerp/modele

France DUERP — édition du 8 septembre 2026

INRS — échelles, escabeaux et marchepieds : https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/equipements-acces-hauteur.html

Situation 1 — Intervention dans un tableau dont les circuits ne sont pas repérés

Extrait fictif, à adapter à votre établissement.

Unité de travail	Dépannage chez le client
Tâche / situation	Intervention dans un tableau dont les circuits ne sont pas repérés
Risque	Électrisation ou électrocution
Protections supposées existantes	Électricien habilité ; vérificateur d’absence de tension parfois resté au dépôt
Gravité illustrative (1–4)	4
Fréquence illustrative (1–4)	3
Action proposée	Équiper chaque véhicule d’un vérificateur d’absence de tension et du matériel de consignation, et rappeler qu’aucune intervention hors tension ne commence sans cette vérification
Responsable proposé	Gérant ou chef d’équipe
Délai proposé	Immédiatement pour l’équipement des véhicules
Vérification d’efficacité	Contrôler la présence et l’état du matériel dans chaque véhicule et en parler avec les techniciens lors du point hebdomadaire

Moyens et budget : à estimer avant validation de l’action.

Situation 2 — Mesure dans une armoire avec un tournevis non isolé

Extrait fictif, à adapter à votre établissement.

Unité de travail	Tableaux électriques
Tâche / situation	Mesure dans une armoire avec un tournevis non isolé
Risque	Brûlure par arc électrique au visage et aux mains
Protections supposées existantes	Gants isolants fournis ; pas d’écran facial ni d’outillage isolé complet
Gravité illustrative (1–4)	4
Fréquence illustrative (1–4)	2
Action proposée	Fournir un outillage isolé et les équipements de protection adaptés aux opérations réalisées, et vérifier leur état avant chaque usage
Responsable proposé	Responsable technique
Délai proposé	Sous 15 jours
Vérification d’efficacité	Vérifier le matériel lors d’une visite de chantier et tenir la liste des remplacements

Moyens et budget : à estimer avant validation de l’action.

Situation 3 — Pose de luminaires et passage de câbles au plafond depuis un escabeau

Extrait fictif, à adapter à votre établissement.

Unité de travail	Pose en hauteur
Tâche / situation	Pose de luminaires et passage de câbles au plafond depuis un escabeau
Risque	Chute de hauteur
Protections supposées existantes	Escabeaux ; plateforme individuelle roulante disponible au dépôt mais rarement emportée
Gravité illustrative (1–4)	3
Fréquence illustrative (1–4)	3
Action proposée	Prévoir une plateforme individuelle roulante ou un échafaudage roulant pour les travaux prolongés au plafond et l’inscrire dans la préparation du chantier
Responsable proposé	Conducteur de travaux
Délai proposé	Avant le prochain chantier concerné
Vérification d’efficacité	Observer les postes de travail en hauteur pendant les visites de chantier

Moyens et budget : à estimer avant validation de l’action.

Situation 4 — Saignées et perçages dans un bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997

Extrait fictif, à adapter à votre établissement.

Unité de travail	Rénovation
Tâche / situation	Saignées et perçages dans un bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997
Risque	Inhalation de fibres d’amiante
Protections supposées existantes	Repérage amiante avant travaux pas demandé systématiquement
Gravité illustrative (1–4)	4
Fréquence illustrative (1–4)	2
Action proposée	Demander au donneur d’ordre le repérage amiante avant travaux et ne pas intervenir sur un matériau susceptible d’en contenir sans les mesures et la formation requises
Responsable proposé	Gérant
Délai proposé	Avant chaque devis de rénovation
Vérification d’efficacité	Vérifier que chaque dossier de chantier en bâtiment ancien contient le repérage avant le démarrage

Moyens et budget : à estimer avant validation de l’action.